

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Wecker afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant de travaux de réaménagement de la rue. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.


---

Lieu : **rue de Wecker**  
Début : **mercredi, 13. décembre 2023 à 07 h 00**  
Fin : **jusqu'à la fin des travaux**  
Motif : travaux de réaménagement de la rue  
Règlement : GRE-274-2023

---

Grevenmacher, le 12. décembre 2023

La secrétaire communale adjointe,  
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens

La bourgmestre,



Monique Hermes

